## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTE, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



### COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT
Arrondissement de Reims

Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 26 septembre 2014

Par suite d'une convocation en date du 11 septembre 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

### Nombre de conseillers :

en exercice	11 Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice
présents	ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Pierre 11 CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.
votants	11 Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	30/2014

# Objet: FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L02121-29, Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 4 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

#### DECIDE

De fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le maire de la collectivité :

3 membres élus par le conseil municipal et 3 membres nommés par le maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication le 26 septembre 2014 Extrait certifié conforme au registre des délibérations Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 septembre 2014 Affichage du 29 septembre 2014

Le Maire

Patrick DAHLEM

A LA SOUS-PRÉFECTURE de REIMS

-7 OCT. 2014

